

SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES DU DISTRICT DE VEVEY

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004

PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2004 fait l'objet d'une adoption d'une part par les dix syndics du district, et d'autre part par la Municipalité de Vevey. Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes du district et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Rappelons également que le contenu et la trame du rapport ont été complètement revus en 2002 afin de faire un réel rapport d'activités du service et non pas une reproduction des rapports annuels élaborés par le SAI pour le compte des différentes commissions et institutions placées sous sa responsabilité. Il s'agit d'éviter les redondances. En effet, la plupart des rapports que le SAI élabore pour ces institutions ou commissions sont transmis via les municipalités aux conseils communaux.

Cette nouvelle formule répond également à une volonté de simplification et de clarification en vue d'une meilleure transmission de l'information "régionale". Il s'agit en effet d'utiliser des formes de communication différenciées et adaptées au contexte de la situation et du projet.

Dès lors, le présent rapport s'articule en trois parties :

- Présentation du service.
- Activités 2004 en bref.
- Activités 2004 par domaine thématique.

PRÉSENTATION DU SERVICE

HISTORIQUE

En gestation depuis 1968, le Service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972. A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes du district aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle Service des affaires intercommunales (SAI).

STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUES

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, chef lieu du district, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat. Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des dix communes du district et plus particulièrement de la Conférence des syndics (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination. Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une "préfecture bis". Ainsi, si le Préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Le service emploie 5 personnes, qui représentent 3,7 postes de travail en équivalent plein temps, soit une cheffe de service (100%), deux adjointes (75%) et deux secrétaires (60%).

En 2004, les communes ont accepté de participer au financement du service à raison de Fr. 7.- par habitant. Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes du district participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- par habitant, le solde étant assumé par la commune de Vevey.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par la subvention des communes. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, SEPHL, Fonds intercommunaux culturel et sportif, Commission prévention Riviera.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- Développer l'information et la communication internes et externes.

Le tableau ci-après présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales dans le district et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

APERÇU DES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES DANS LE DISTRICT DE VEVEY

COORDINATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PRÉVENTION	ÉQUIPEMENTS TRANSPORTS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES
- Conférence des syndics (CSD) - Conférence des municipalités Vevey-Montreux-La Tour-de-Peilz - Autres conférences des municipalités	- Commission Police Riviera - Commission régionalisation SDIS - Organisation régionale de protection civile Riviera (ORPC) - Inspection des chantiers - Commission prévention Riviera - Association pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie (ACT)	- Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) - Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) - Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier - Société d'équipements publics du Haut-Léman SA (SEPHL) - Organisation hospitalière régionale	- Fonds culturel Riviera - Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera - Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes - Convention relative à l'utilisation des installations sportives - Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage	- Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) - Montreux-Vevey Tourisme (MVT) - Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne - Fondation de la Ville de Montreux pour l'équipement touristique	- Service intercommunal de gestion (SIGE) - SA Compost Chablais Riviera - Société pour le traitement des ordures du Haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône Monthey (SATOM) - Société électrique Vevey-Montreux SA (SEVM) - Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) - Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

ACTIVITÉS 2004 EN BREF

OBJECTIFS ET AXES PRIORITAIRES DE TRAVAIL

Les dossiers traités par le SAI impliquant de nombreux acteurs tant politiques que techniques et s'étendant sur des périodes assez longues, les objectifs et axes prioritaires définis pour 2004 restent les mêmes qu'en 2002 et 2003, à savoir :

- Nécessité de consolider l'existant et de poursuivre les dossiers en cours, en particulier ceux liés à la sécurité.
- Nécessité de poursuivre une politique d'information-communication.
- Poursuite des réflexions sur la régionalisation.

Le dossier "sécurité" est demeuré prioritaire pour le service, au vu de la volonté politique clairement affirmée de voir aboutir le dossier police en 2006 et de faire progresser le dossier SDIS en parallèle. L'investissement du SAI s'est donc accru de façon importante en 2004.

En outre, le service a poursuivi la conduite du projet-modèle "Agglomération Montreux-Vevey Riviera", qui fait de la région un partenaire reconnu par la Confédération et parallèlement, mais malheureusement dans une moindre mesure, par le canton.

Enfin, force est de constater que malgré les priorités fixées, de nouveaux groupes et sous-groupes de travail ont vu le jour et ont sollicité l'appui du SAI.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

Outre les institutions permanentes, le SAI a été chargé, en règle générale par la CSD, d'assurer le développement et/ou le suivi de certains projets (Musée Charlie Chaplin, délégation de compétences pour le contrôle des denrées alimentaires, etc).

Pour l'année 2004, entre les structures permanentes et les projets spécifiques, ce sont environ 130 séances qui ont été organisées. Quant aux commissions et groupes de travail dont le SAI a dû assurer la gestion pour l'année 2004, ils sont au nombre de 20. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande visibilité publique ou médiatique.

A titre indicatif, une estimation des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les chiffres suivants : 30% pour la coordination générale et les projets spécifiques, 48% pour le domaine sécurité-prévention, 13% pour le domaine culture-sports, 9% pour le domaine aménagement du territoire-équipements.

Par rapport aux chiffres 2003, il faut relever l'augmentation de 33 à 48 % pour le domaine sécurité-prévention, respectivement la baisse de 40 à 30 % pour le domaine coordination générale - projets spécifiques. En clair, cela signifie que l'effort consenti pour le dossier sécurité en a "pénalisé" d'autres, notamment le projet agglomération pour lequel l'investissement a été nettement moindre que souhaité. Dès lors, le rapport prévu fin 2004 et le bulletin d'information y relatif n'ont pu être réalisés.

ACTIVITÉS 2004 PAR DOMAINE THÉMATIQUE

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau relatif aux collaborations intercommunales.

COORDINATION GÉNÉRALE

Conférence des syndics du district (CSD)

En 2004, la CSD a poursuivi sur le mode de fonctionnement défini en 2002 (p.m. fréquence régulière des séances et restructuration des ordres du jour).

Les dossiers et projets qui ont fait l'objet d'une information et d'un suivi réguliers au sein de la CSD sont les suivants : "Agglomération Vevey-Montreux-Riviera" - UCV - Musée Chaplin - CORAT - Gestion des déchets - Police Riviera - Régionalisation SDIS - Culture - Sports et infrastructures - Hôpital - Commission prévention - SEPHL - SAI.

Certains de ces sujets sont traités plus en détail dans les sous-chapitres suivants.

En outre, ont également été abordés à une ou plusieurs reprises les sujets suivants : Contrôle des denrées alimentaires - Livre blanc RAMS (régionalisation de l'action médico-sociale) – Inspection des chantiers – Projets de patinoires aux Paccots et à Puidoux – Plate-forme sécurisée de partage des données du contrôle des habitants pour les communes du district.

La CSD a également traité plusieurs demandes de soutien financier : RKC, Championnat du monde de tennis de table handicapés, Transport Handicap Riviera, Observatoire de Vevey, Patinoire à Vevey, Blonay-Chamby, Astro-Pléiades, ICI-TV, Billetterie Riviera.

La Conférence des syndics a également reçu en 2004 M. Rau, préfet du district de Vevey, pour commenter la nouvelle loi cantonale sur l'information et M. Steiner, chef de projet au DINP pour la mise en place du nouveau découpage territorial, qui a présenté les buts et les méthodes mis en œuvre dans la définition des nouveaux districts.

En outre, et en lien avec le projet "Agglomération Vevey-Montreux-Riviera", le SAI a organisé pour la CSD en début d'année, un séminaire d'une demi-journée, afin de poursuivre la réflexion sur la régionalisation entamée en 2002.

Information et communication

L'effort d'information et de communication s'est poursuivi en 2004, notamment en renouvelant le Forum des municipalités et la rencontre entre les députés de la région et la CSD qui se sont tous deux déroulés en septembre 2004.

Pour le premier, ce fut l'occasion pour le SAI de brosser un premier portrait du district et de présenter les premiers constats/bilans effectués dans le cadre du projet-modèle "Agglomération Vevey-Montreux-Riviera".

La rencontre avec les députés du district a permis d'aborder cinq thèmes : le projet de révision de la péréquation financière, les projets de nouvelles lois sur les communes et sur les fusions, le nouveau découpage territorial et Police 2000.

En outre dans le cadre du projet police, le SAI a organisé une conférence de presse en juillet 2004 et rédigé une communication aux conseils communaux reprenant et détaillant les informations données à cette occasion.

Enfin, le SAI a été invité par la commission de gestion de La Tour-de-Peilz en février 2004 pour présenter les activités et le fonctionnement du service. Ce fut également l'occasion d'échanger sur divers dossiers régionaux et sur le projet agglomération.

**Projet-modèle
"Agglomération
Vevey - Montreux
- Riviera"**

Pour mémoire, dans le cadre des réflexions sur la régionalisation, le SAI, en accord avec la CSD, a saisi en 2002 l'opportunité de la politique des agglomérations menée par la Confédération pour développer un projet de réflexion prospective sur les collaborations et coopérations intercommunales. En effet, la Confédération apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre de "projets-modèles" ou "projets-pilotes" favorisant la coopération verticale et horizontale au sein des agglomérations.

Pour rappel, l'objectif du projet présenté est double, soit :

- Établir un bilan critique de l'existant.
- Élaborer des pistes de travail pour l'avenir, en considérant notamment les nouvelles formes de coopération instaurées par la Constitution vaudoise, soit la fédération de communes et l'agglomération.

Cette réflexion devrait également permettre de répondre à certains vœux émis par des conseillers communaux dans le cadre de l'adoption du Plan directeur régional, voire à d'autres motions ou interpellations relatives à la régionalisation.

La déclaration de principe signée en août 2003 par la Confédération (ARE), le canton de Vaud et les municipalités du district a marqué le démarrage officiel du projet et a fixé les obligations des parties.

Après une première phase de récolte et d'analyse de données de base ayant trait à la démographie, aux emplois, au pendularisme, aux finances et à l'état des collaborations intercommunales, le SAI s'est attaché en 2004 à "défricher le terrain" sur la perception et la vision des autorités exécutives. Ainsi, un séminaire a été organisé pour les membres de la CSD; il visait à clarifier le "pourquoi" et le "quoi" de la régionalisation. D'autre part, un questionnaire envoyé individuellement à tous les conseillers et secrétaires municipaux du district, a permis à chacun de s'exprimer sur 3 grands thèmes, soit :

- Identité/sentiment d'appartenance.
- Vision de l'état actuel des collaborations intercommunales.
- Vision de l'évolution future.

Les réponses récoltées, mises en relation avec la synthèse des données de base, ont permis d'établir un diagnostic des points forts et des points d'efforts de la régionalisation sur la Riviera. Ces éléments ont été présentés aux membres des exécutifs dans le cadre du Forum des municipalités de septembre.

La réflexion doit se poursuivre en 2005 par l'élaboration et l'analyse des diverses options qui s'offrent à la région. Un rapport sera remis aux municipalités dans un premier temps et une information sera faite aux conseils communaux par la suite.

En parallèle et dans le cadre de ce projet, le service a participé en 2004 au groupe de travail cantonal sur les collaborations intercommunales dans le cadre de la révision de la loi sur les communes (LC). Malgré de multiples tentatives visant à ouvrir le spectre des quelques possibilités offertes par la nouvelle constitution, force est de constater que les nouvelles formes de collaborations introduites dans la LC, n'apportent guère d'éléments novateurs par rapport aux possibilités actuelles.

Enfin, le SAI a pris part à divers séminaires et conférences organisés par la Confédération ou d'autres organisations sur le thème des agglomérations.

SÉCURITÉ- PRÉVENTION

Police Riviera - Police 2000

Le projet Police 2000 visant la réorganisation de l'ensemble des forces de police du canton se discute depuis de nombreuses années. Le protocole d'accord canton-UCV signé début 2001 institue la Riviera, soit les dix communes du district, et Villeneuve depuis 2003, comme zone-pilote pour la mise en œuvre du projet Police 2000. Ce projet doit donc se mener en partenariat canton-communes. A cet égard, la Riviera est représentée au sein du CODIR (commission paritaire canton/communes) et suit le projet à travers un comité de pilotage composé des représentants des onze municipalités (COPIL Police Riviera). Un groupe de travail restreint (GT) assure le suivi régulier des travaux.

Sans entrer dans le détail de toutes les actions menées au cours de l'année 2004, puisqu'elles ont fait l'objet d'une conférence de presse en juillet et d'une communication spécifique auprès des conseils communaux concernés en août, on peut cependant rappeler que l'accent a été mis sur le développement de la sécurité de proximité (SP), soit :

- Dès avril, le maillage territorial (par quartier) est entré en phase opérationnelle.
- Formation spécifique des agents de la sécurité de proximité (SP).
- Mise en place d'outils de gestion et d'analyse.
- Création d'un poste de chargé de prévention.
- Prise en charge des tâches du judiciaire de constat par SP dès septembre 2004.
- Participation de la Riviera au nouveau recrutement uniformisé organisé conjointement par le canton et les communes.
- Renforcement des effectifs dès janvier 2005 par l'arrivée des aspirants qui ont été formés en 2004.

Dans la conduite de ce dossier, le SAI s'est chargé de l'organisation et du suivi de l'ensemble des séances du COPIL et du GT; il a en outre participé à diverses séances de travail avec l'EM Riviera, ainsi qu'avec la cellule de conduite Police 2000. Le SAI a été chargé de proposer des pistes de réflexions pour la mise sur pied d'un conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS) pour lequel il a développé différentes variantes. Dans le même cadre, le SAI s'est chargé d'élaborer un premier contrat local de sécurité (CLS) qui définit les axes prioritaires en termes de sécurité et de prévention. Le SAI a également participé à la rédaction du cahier des charges du chargé de prévention.

Suite à ces analyses et après l'étude de plusieurs variantes quant au fonctionnement et à la composition du CRPS, le COPIL a retenu la variante consistant à reprendre les fondations de la Commission prévention Riviera pour la mise en place du futur CRPS. Le COPIL a également adopté le CLS et, afin de concrétiser ce document, un chargé de prévention, issu des rangs de Police Riviera, a été nommé en mai 2004. Celui-ci, appuyé par le

SAI, a développé sous forme de fiches d'action, les grands axes de travail définis dans le CLS.

L'information aux communes et au public s'est poursuivie et même accrue en 2004. Ainsi le SAI a organisé une conférence de presse en juillet avec l'ensemble des partenaires politiques et techniques; il a également rédigé une communication à l'intention des conseils communaux sur l'état d'avancement du projet. De plus, l'EM Riviera édite un bulletin d'information mensuel destiné aux municipalités et aux conseils communaux.

Le SAI a également établi un planning des tâches nécessaires à la concrétisation de l'objectif "association de communes" en 2006.

Fin 2004, le COPIL Police Riviera a pris congé de son président en la personne de M. Bernard Streiff, Syndic de Jongny qui a souhaité mettre un terme à tous ses mandats politiques après 20 ans d'activités. Il sera remplacé dès 2005 par M. Henri Mérinat, Syndic de Blonay.

L'année 2005 devrait marquer une étape décisive pour les projets Police 2000 et Police Riviera avec, d'une part, le dépôt au Grand Conseil d'un EMPD et d'autre part, la fin de la zone-pilote et la transition vers une association de communes.

Régionalisation SDIS

Le SAI a été chargé en 2001 de relancer le processus de régionalisation sur la base du projet cantonal SDIS évolution. Les réflexions et travaux y relatifs sont assurés par un groupe technique, ou organe de coordination (OC), formé de commandants et du SAI et suivi par un comité de pilotage mixte technique et politique (COPIL SDIS).

L'OC a poursuivi son travail de coordination entre les quatre plates-formes régionales. Les dossiers "Instruction", "Matériel" et "Réseau d'eau" sont entrés en phase opérationnelle, alors que celui de la "Prévention" nécessitera encore du travail en 2005. Le projet de la "Relève des jeunes sapeurs-pompiers" s'est concrétisé par la création en 2004 d'un groupement de jeunes sapeurs-pompiers répartis et formés en quatre groupes dans les quatre plates-formes SDIS du district. Les critères de recrutement et le programme d'instruction sont communs.

Le dossier "Administration" a quant à lui constitué le point central des travaux en 2004. En effet, le SAI, en collaboration avec un GT restreint composé de techniques, a travaillé à la rédaction d'un projet de règlement organique unique pour l'ensemble des communes du district et à un projet de convention de regroupement pour chacune des quatre plates-formes.

En outre, le SAI s'est également penché sur les conditions cadres à mettre en place pour le groupement des jeunes sapeurs pompiers.

Commission prévention Riviera

La commission a pu cette année encore subventionner de nouvelles actions de prévention. Ainsi, elle a financé l'édition (en français et neuf autres langues) d'une brochure intitulée "Petit mémento à l'usage des parents", réadaptant le modèle lausannois aux spécificités de la Riviera. Cette brochure a pour but de rappeler les quelques règles de base de comportement pour les 10-18 ans. Cette tâche a été menée conjointement par le SAI et le chargé de prévention (cf. chapitre "Police Riviera").

La commission est également entrée en matière pour participer financièrement au lancement du projet "Jet service Riviera", visant à créer une permanence juridique régionale destinée aux jeunes en rupture socio-professionnelle ou familiale.

Quant à l'évolution de la commission et comme mentionné dans le chapitre Police Riviera, elle devrait se muter en conseil régional de prévention et de sécurité (CRPS). En 2005, il s'agira donc de clarifier ses missions et de préciser le rôle de ses divers représentants. L'objectif reste d'aller au-delà du rôle de "distributeur de subventions".

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités.

ÉQUIPEMENTS - TRANSPORTS - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CIEHL

En 2004, la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) s'est consacrée essentiellement au suivi des projets en cours. Cette année a été marquée par la fin des travaux pour le renouvellement des installations mécaniques sur le site des Pléiades et sur celui de Jaman-Rochers de Naye. Par ailleurs, la CIEHL n'a pas été sollicitée pour le financement de nouveaux projets.

En outre, le Conseil administratif a débuté une première réflexion quant à la révision de la convention. Les questions qui devraient être examinées concernent notamment le mode décisionnel, le montant des contributions communales et le "périmètre d'intervention".

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CORAT Riviera

Le SAI a assuré l'organisation des séances et le suivi de la CORAT plénière, ainsi que de la plupart des groupes et sous-groupes de travail.

L'année 2004 a été marquée par le démarrage de deux nouveaux groupes de travail, à savoir, le GT Transports et le GT CORAT.

Pour le premier, il s'agit avant tout de travailler sur la politique générale des transports, et en particulier sur la question de la communauté tarifaire. Ce GT a également été chargé d'assurer la conduite du projet d'extension du Bus du Petit Prince sur la Veveyse fribourgeoise.

Le GT CORAT quant à lui, s'est constitué suite aux débats de la CORAT plénière sur le fonctionnement et l'avenir de la CORAT en général et la mise en œuvre du PDR en particulier. Ledit GT est donc chargé d'explorer les pistes possibles pour le futur. Dans ce cadre, le SAI a été amené à apporter sa contribution.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

SEPHL

Suite à l'étude d'aménagement du secteur du Vallon, (sis à proximité du CESSEV) menée par la SEPHL en 2001 et 2002, la planification a été reprise par le canton, celui-ci souhaitant utiliser les terrains de la SEPHL pour y réaliser l'extension du CESSEV et l'installation de l'École professionnelle commerciale de Vevey.

L'année 2004 a été marquée par les négociations des conditions de vente des terrains à l'Etat de Vaud qui ont abouti en novembre, par la signature de l'acte de vente, puis au remboursement aux actionnaires des avances faites à la société. Avec cette opération, la société aura réalisé l'ensemble des terrains dont elle s'était portée acquéreuse dans un but d'intérêt public. Elle sera par conséquent liquidée dès que possible.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités concernées .

Gestion des déchets

Pour mémoire, sous l'égide de la CSD, un groupe de travail regroupant les municipaux et les services techniques concernés a été formé fin 2002 pour traiter la problématique de la gestion des déchets au niveau du district.

Dans ce cadre, le SAI a été sollicité pour apporter son appui à la rédaction d'une convention visant à créer un périmètre de gestion des déchets au sens de la loi cantonale y relative. Suite à la consultation auprès des municipalités du district fin 2003, dite convention a été adoptée le 9 mars 2004 par l'ensemble des municipalités du district.

Organisation hospitalière régionale

Une information régulière a été transmise à la CSD par le biais de M. Cardis, Syndic de St-Légier-La Chiésaz, tout au long de l'année 2004. Suite à la décision du Conseil d'Etat (CE) de procéder à une expertise complémentaire au rapport de la commission d'experts VD-VS, une commission "Albatros" a été nommée pour ce faire et a déposé un rapport dans le courant 2004. Sur cette base, le CE a confirmé le choix du site de la "Grange-des-Tilles" sur la commune de Rennaz, pour l'implantation d'un hôpital unique VD-VS.

Un comité de pilotage (COPIL) a été nommé par le canton pour assurer la suite des opérations, soit dans un premier temps : rédaction d'un appel d'offre pour l'établissement du programme et du cahier des charges pour le futur hôpital. Ceci devrait permettre de présenter une demande de crédit d'étude auprès du Grand Conseil pour lancer le concours d'architecture.

CULTURE - SPORTS

Fonds culturel Riviera

Pour mémoire, rappelons que la nouvelle convention intercommunale "Fonds culturel Riviera" est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix conseils communaux du district et ratifiée par le Conseil d'Etat. Les nouveaux organes sont le Conseil administratif, composé de délégués des dix municipalités, le bureau exécutif, choisi parmi les membres du Conseil administratif et la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis par chacun des dix conseils communaux parmi ses membres.

Le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds et dans ce cadre, il prépare et assure le suivi des séances du Conseil administratif et du bureau exécutif. Il assure la gestion financière du fonds, entretient des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds et effectue un premier examen des demandes de soutiens ponctuels.

Sur demande du Conseil administratif, le SAI en 2004 s'est plus particulièrement chargé d'élaborer une définition des charges artistiques qui, selon la convention, sont les seules pouvant faire l'objet d'un soutien du fonds culturel. Il a également établi une grille de critères pour l'attribution de soutiens ponctuels. Ces deux textes ont été validés par le Conseil administratif après avoir été analysés par le bureau exécutif. Le SAI a également rédigé une présentation succincte des institutions bénéficiaires du fonds, afin de répondre aux demandes du Conseil administratif et de la commission intercommunale de gestion.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

Conservatoire Riviera

En parallèle à la fusion des conservatoires de Montreux et Vevey, intervenue au 1^{er} janvier 2002, les communes du district se sont engagées à soutenir financièrement le nouveau conservatoire unique aux termes d'une convention signée fin 2001 avec la Fondation du Conservatoire de

Musique et École de Jazz Montreux-Vevey-Riviera. Selon cette convention, les communes participent au financement du conservatoire selon une clé déterminée pour 50% par le nombre d'habitants et pour 50% par le nombre d'élèves de chacune d'elles.

Après avoir participé à l'élaboration de la convention en 2001, le SAI s'occupe depuis 2002 de la facturation et du suivi financier pour les communes du district.

**" Espace-Musée
Chaplin " au
Manoir de Ban,
à Corsier**

Suite à l'acquisition du domaine de Ban par la Fondation Musée Chaplin, la municipalité de Corsier a pu lancer l'établissement du plan de quartier (PQ), nécessaire au développement d'un Espace-Musée dédié à Charlie Chaplin. La CSD a donné son aval pour que le SAI puisse apporter son appui à l'élaboration du PQ.

Ainsi, en 2004, le SAI a participé à de nombreuses séances de travail avec les mandataires et la municipalité de Corsier, afin de mettre au point le dossier de PQ, en vue de son examen préalable par les services de l'Etat. Le dossier a été transmis aux mains du canton fin août et la municipalité de Corsier a reçu le rapport d'examen préalable mi-décembre 2004. Le SAI a également participé aux rencontres avec les services de l'Etat et avec les associations de la région.

Fonds sportif

L'assemblée annuelle du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes a eu lieu en juillet 2004 pour l'adoption des comptes 2003 et l'attribution des subventions 2004. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 15% entre 2003 et 2004. Sur cette base, l'assemblée générale a fixé la contribution des communes pour 2004 à Fr. 5.-/hab. et un montant de Fr. 6.-/hab. a été admis pour 2005 afin de tenir compte de cette tendance observée depuis quelques années déjà. L'assemblée a par ailleurs modifié sa pratique de subventionnement en décidant d'octroyer dorénavant une somme identique pour tous les jeunes bénéficiaires sans distinction de classe d'âge.

**Fonds
intercommunal
de réserve pour
l'achat et le
renouvellement
d'unités de
sauvetage**

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté à raison de Fr. 0.50/hab. par année par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

La convention liant les autorités mentionnées ci-dessus arrivant à son terme au 31 décembre 2005, la question de la poursuivre ou non a été posée en 2003, ceci d'autant plus que l'interprétation quant à la possibilité d'entrer en matière sur certaines demandes montrait des divergences au sein de l'assemblée générale (AG) du fonds. Aussi, en 2004 et sur demande de l'AG de 2003, le SAI s'est attelé à reprendre ladite convention, en vue de clarifier son application.

Lors de sa séance en novembre 2004, l'AG du fonds a finalement décidé de maintenir la convention telle quelle et de poursuivre cette collaboration au-delà du 31 décembre 2005.

ÉCONOMIE - TOURISME

Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne

La question de l'avenir de cette fondation se pose depuis plusieurs années. Suite à la fusion des taxes de séjour adoptée par les conseils communaux en 2002 et à l'entrée en vigueur en 2003 du règlement y relatif, décision a été prise de proposer le regroupement de cette fondation avec celle de Montreux-Veytaux.

En 2004, les municipalités de Montreux et Veytaux se sont prononcées en faveur d'une intégration à la fondation veveysanne dont la nouvelle dénomination sera "Fondation pour l'équipement touristique Riviera". La révision des statuts sera confiée à un notaire dans le courant 2005.

Montreux - Vevey Tourisme (MVT)

En 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT.

2003 a vu l'entrée en vigueur de cette nouvelle clé de répartition entre les communes du district, qui modifie sensiblement l'apport des communes les unes par rapport aux autres. Elle tient compte, en effet, de critères liés au "bénéfice" touristique (hôtels, nuitées, commerces, cafés-restaurants), ainsi qu'au poids démographique des communes. L'introduction d'un coefficient de pondération a permis de tenir compte de l'importance des différents critères par rapport aux offres et services de MVT.

Rappelons que les dix municipalités du district ont accepté le montant global alloué à MVT, ainsi que le principe de la clé de répartition pour une période s'étendant jusqu'en 2005-2006.

CONCLUSION

Au terme de ce tour d'horizon des activités 2004, nous souhaitons remercier les municipalités, et en particulier la Conférence des syndics pour la confiance témoignée, les techniciens (professionnels ou miliciens) qui ont œuvré dans les différents groupes de travail, les greffes et les secrétaires municipaux qui assurent un relais efficace et permanent, enfin les conseillers communaux qui ont participé aux différentes séances d'information régionale et aux commissions intercommunales.

Enfin, au vu des difficultés rencontrées en 2004 sur certains dossiers, mais considérant également les nombreuses réussites de la région Riviera, nous concluons simplement que la région ne se décrète pas, mais qu'on doit la construire avec les différents acteurs en présence. Nous terminerons ainsi avec cette petite citation : "Es caminando que se hace el camino"¹.

C. Rossier

Colette Rossier
Cheffe du service

¹ trad. : "C'est en marchant qu'on fait le chemin".